

Tableau synoptique des modifications

Modifications apportées depuis le 10 juin 2017 aux guides et outils de travail concernant le MCH1

Dernière inscription: 10.08.2020

Nouveau*	Date	Guides (G) et outils de travail (OT)	G / OT	Modification	Page/tableau	Version	Validité
*	10.08.2020	Système de détection précoce: indicateurs et système d'évaluation	P	Endettement net par habitant Adaptation du texte explicatif	Remarques		01.09.2020
*	10.08.2020	Système de détection précoce	P	Correction de la formule Dettes brutes (200+201-2016+206)	Tableau des résultats de la planification financière		01.09.2020
	18.12.2019	Guide des finances communales (chapitre 9, exemple de comptes annuels d'une commune politique)	G	Etoffement d'un numéro de compte Chapitre 2.2: GM 6900 (au lieu de 690) pour les dépenses d'investissement et GM 5900 (au lieu de 590) pour les recettes d'investissement	Page 11		01.01.2020
	18.12.2019	Guide des finances communales (chapitre 9, exemple de comptes annuels d'une commune politique)	G	Correction de la base légale LCo (au lieu de l'OCo)	Page 37		01.01.2020
	18.12.2019	Guide des finances communales (chapitre 9, exemple de comptes annuels d'une commune politique)	G	Complément 1 Nouveau tableau «Evaluation ultérieure du patrimoine financier»	Page 41		01.01.2020
	01.12.2019	Guide des finances communales (chapitre 10, exemple de comptes annuels d'une paroisse)	G	Nouveau: exemple de comptes annuels d'une paroisse	Chapitre 10		01.01.2020
	15.07.2019	Guide des finances communales (chapitre 4)	OT	Adjonction de l'exemple de comptabilisation 16.4 Accueil extrafamilial avec bons de garde	Page 156	V2.2	01.07.2019
	15.07.2019	Guide des finances communales (chapitre 4)	OT	Complément de l'exemple de comptabilisation 4.4 Note de bas de page: comptabilisation des immeubles du PF	Page 24	V2.2	01.07.2019
	15.07.2019	Guide des finances communales (chapitre 4)	OT	Complément de l'exemple de comptabilisation 13.2 Codification comptable des impôts communaux Quotes-parts, impôt fédéral direct	Page 119	V2.2	01.07.2019
	15.07.2019	Instructions de codification comptable des impôts communaux	G	Complément des instructions de codification comptable des impôts communaux Quotes-parts, impôt fédéral direct	Tableau du plan comptable MCH2	Jul 19	01.07.2019
				Nouveau groupe de matières (GM) 3301.7 Amortissements non planifiés, immobilisations en cours de construction PA	Page 67		

	10.01.2019	Guide des finances communales (chapitre 3)	G/OT	<p>Complément de la remarque sur la fonction 7907: Subventions communales en faveur de la conférence régionale (plan comptable des conférences régionales: voir annexe), tâches régionales conformément à la législation sur la politique régionale, subvention en faveur des agglomérations.</p> <p>Complément de la remarque sur la fonction 8110: Administration, surveillance et édicition de prescriptions en matière d'économie agricole; administration (agriculture), office de l'agriculture, coopératives agricoles, expositions agricoles, recensement des exploitations agricoles, Fonds régional pour le paysage.</p>	Page 48	V6	10.01.2019
	10.01.2019	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	<p>Sous «Affaire, objet» n° 4, le montant de 96 226 francs a été corrigé en 95 870 francs.</p> <p>Correction du texte: Les titres cotés en bourse doivent être inscrits au bilan à leur valeur boursière à la fin de l'exercice.</p> <p>Adjonction sous «A comptabiliser»: Valeur comptable du bien-fonds/bâtiment au 31 décembre 2015</p> <p>Cas B: le produit de la vente est de 800 000 francs. Ce montant est corrigé dans le compte en T (au lieu de 1 000 000 fr.).</p> <p>Dans l'exemple 4.11, la fonction 2110 avait été utilisée pour le pavillon de l'école enfantine; elle est remplacée par la fonction correcte (2170).</p> <p>Dans l'exemple 4.11, cas B, le montant n° 3 a été corrigé dans le compte en T Bâtiments PF: 197 500 francs.</p>	Page 8 Page 12 Page 37 Pages 37 et 38 Pages 40 et 41 Page 41	V.2.2	Immédiate

				Dans l'exemple 4.13, le compte en T 0290.6040.01 a été ajouté.	Page 45		
	10.01.2019	Guide des finances communales (chapitre 2)	G	Radiation d'une phrase au 5 ^e alinéa: Ainsi, 30 pour cent au maximum de la fortune globale peuvent être placés en actions, à raison de 10 pour cent au plus par SA.	Page 26	V1.1	Immédiate
	10.01.2019	Indicateurs financiers (tableau de calcul des indicateurs financiers)	OT	La formule du degré d'autofinancement (compte global, compte général et financements spéciaux) est automatiquement adaptée lorsque les investissements nets sont négatifs ou nuls. Si dans un tel cas le financement spécial, en francs, est positif, le DA est fixé à 100 pour cent, et s'il est négatif, le DA est fixé à -1 pour cent.	Concerne toutes les feuilles sauf la feuille «Données de base».	30.11.2018	10.01.2019
	10.01.2019	Guide des finances communales (chapitre 5)	G	Correction de la dernière phrase sous «Information» concernant l'indicateur de la dette brute par rapport aux revenus (DB/R): Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus courants financiers qui est nécessaire au remboursement de la dette brute.		V1.1	Immédiate
	10.04.2018	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Radiation d'un mot au 1 ^{er} paragraphe: Lorsque la part du produit de la taxe revenant à la commune est affectée à des investissements, seul le montant de l'amortissement ordinaire lié à l'objet peut être prélevé sur le financement spécial concerné (préfinancement) en vertu de l'article 88a OCo.	Page 141	V2.2	Immédiate
	10.04.2018	Guide des finances communales (chapitre 5)	G	Indicateurs DA et QA: adaptation en fonction du compte 4490 Indicateur DA - FS: complément (comptes 3898 et 4898) Indicateurs E/H et CPD/H: correction de la formule (radiation de X-100).	Pages 8 et 11 Page 13 Pages 10 et 12	V1.1	Immédiate
	10.04.2018	Indicateurs financiers (tableau de calcul des indicateurs financiers)	OT	Le GM 449 a été remplacé par le compte 4490 .	Feuilles «Données de base et «Compte global»	10.04.2018	Immédiate

	10.04.2018	Indicateurs financiers (tableau de calcul des indicateurs financiers)	OT	Complément: comptes 3898 et 4898 pour les FS «alimentation en eau», «traitement des eaux usées» et «gestion des déchets» (attributions et prélèvements) en application de l'article 85a OCo . Il s'agit de précisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul des indicateurs.	Feuilles «Données de base», «FS alim. eau», «FS trait. eaux usées» et «FS gestion déchets»	10.04.2018	Immédiate
	22.02.2018	Guide des finances communales (chapitre 2)	G	Nouveau chapitre 2.10 «Système de contrôle interne» (SCI)	Pages 174 à 178	V2.2	Immédiate
	22.02.2018	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Révision du chiffre 13.6 consacré à la TVA en raison de la révision partielle de la loi sur la TVA au 1 ^{er} janvier 2018. Le taux de TVA n'a pas été adapté dans l'exemple de comptabilisation, qui contient un renvoi selon lequel les taux actuels peuvent être consultés sur le site Internet de l'Administration fédérale des contributions.	Pages 126 à 128	V2.2	Immédiate
	22.02.2018	Guide des finances communales (chapitre 2)	G	Révision du chiffre 2.7.3 consacré à la TVA en raison de la révision partielle de la loi sur la TVA au 1 ^{er} janvier 2018.	Pages 132 à 135	V1.1	Immédiate
	06.03.2018	Contrôle de plausibilité	OT	Actualisation et petites adaptations	Feuilles «Aperçu» et «Plausibilité»	06.03.2018	Immédiate
	08.01.2018	Guide des finances communales (chapitre 2)	G	Suppression du passage suivant au chapitre 2: Dès la sixième année, la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier est dissoute de manière linéaire en faveur de l'excédent du bilan dans un délai de cinq ans. Les communes peuvent prévoir par voie de règlement le maintien de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier, ou alors sa dissolution sur une plus longue période que celle qui a été précédemment indiquée.	Page 82	V1.1	Immédiate
	08.01.2018	Etat des capitaux propres (comptes annuels)	OT	Complément concernant le GM 299 Excédent/découvert du bilan: précision selon laquelle il est possible d'utiliser les GM 9000/9001 dans les colonnes du milieu au lieu du GM 2990.	Outil de travail «Etat des capitaux propres»	20.12.2017	Immédiate

	08.01.2018	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Suppression de deux passages dans la remarque (fin du 2 ^e paragraphe et intégralité du 3 ^e paragraphe): Si le fondateur ou la fondatrice n'en a pas disposé autrement, le conseil communal est compétent pour décider de l'emploi de ces libéralités. Il peut déléguer sa compétence à d'autres organes ou à des tiers par voie d'ordonnance. Les libéralités affectées sont créditées d'un intérêt. Les revalorisations ou dévalorisations résultant de la réévaluation des éléments de patrimoine ne doivent pas être portées au crédit ou au débit des fondations dépendantes. C'est en effet la commune qui est concernée par les chances et les risques découlant de variations de l'évaluation.	Page 27	V2.2	Immédiate
	08.01.2018	Tableau des flux de trésorerie sans présentation séparée des financements spéciaux alimentés par les émoluments (compte global)	OT	Nouveau fichier	Nouveau document à la rubrique «Outils de travail»	12.12.2017	Immédiate
	08.01.2018	Tableau des flux de trésorerie avec présentation séparée du compte général et des financements spéciaux alimentés par les émoluments	OT	Correction de la formule à la ligne 89 de la feuille «POUR IMPRESSION»	Feuille «POUR IMPRESSION»	23.11.2017	Immédiate
	16.11.2017	Indicateurs financiers (tableau de calcul des indicateurs financiers)	OT	L'indicateur de la population résidente permanente est remplacé par celui de la population résidente moyenne calculée conformément aux articles 7 LPFC et 5 OPFC.	Toutes les feuilles	20.11.2017	01.01.2018
	16.11.2017	Guide des finances communales (chapitre 5)	G	La donnée statistique de la population résidente permanente est remplacée par celle de la population résidente moyenne calculée conformément aux articles 7 LPFC et 5 OPFC.	Page 12	V1.1	01.01.2018
	30.10.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Adjonction de l'exemple de comptabilisation 16.3 "Dissolution de la réserve liée à la réévaluation"	Pages 151 à 154	V2.2	Immédiate
	01.11.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Le texte introduisant l'exemple de comptabilisation 12.1 «Excédent du bilan» a été adapté.	Page 108	V2.2	Immédiate
	01.11.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	L'exemple de comptabilisation 12.2 «Découvert du bilan» a été complètement remanié.	Pages 109 à 112	V2.2	Immédiate

	20.10.2017	Foire aux questions	OT	La foire aux questions a été remaniée avec la radiation des questions désormais traitées aux chapitres 3 «Plan comptable» et 4 «Exemples de comptabilisation» du Guide des finances communales; elle a par ailleurs été complétée.	Document dans son ensemble	17.10.2017	Immédiate
	08.09.2017	Plan financier	P	Mise en ligne de plans financiers de référence pour les paroisses et les autres collectivités jusqu'à l'introduction du MCH2	Plan financier (MCH2) destiné aux paroisses Plan financier (MCH2) destiné aux autres collectivités		
	08.09.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	L'exemple 9.1 a été complètement remanié et se trouve désormais au chiffre 16.2 (à partir de la page 145). Une distinction est désormais faite entre a) les valeurs patrimoniales d'une fondation dépendante gérée par la collectivité en l'absence de charges relatives à l'utilisation; b) les valeurs patrimoniales d'une fondation dépendante gérée par la collectivité, avec des charges relatives à l'utilisation.	Pages 145 à 150	V2.2	Immédiate
	08.09.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 4.8: le GM 4439 doit être utilisé à la place du GM 4260 pour le remboursement des charges par des tiers.	Page 35	V2.2	Immédiate
	20.06.2017	Codification comptable des impôts communaux	OT	Désignation par un «y» des comptes déterminants pour le calcul du dixième de quotité d'impôt	Feuille «Impôts communaux»	20.06.2017	Immédiate
	20.06.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Désignation par un «y» des comptes déterminants pour le calcul du dixième de quotité d'impôt	Pages 116 à 118	20.06.2017	Immédiate
	30.05.2017	Guide des finances communales (chapitre 2)	G	Correction du texte: «La commune peut cependant prévoir par voie de règlement le maintien de la réserve liée à la réévaluation , ou alors sa dissolution sur une période supérieure à cinq ans.»	Page 83	V 1.1	Immédiate
	22.05.2017	Contrôles de plausibilité	OT	Complément apporté au commentaire de la cellule C10: «GM 4490: montant précédé d'un signe négatif»	Feuille «Plausibilité»	22.05.2017	Immédiate
	05.05.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 13.2: impôts communaux, adjonction de l'impôt sur les résidences secondaires	Pages 117 et 118	V 2.2	01.04.2017

	01.05.2017	Directives de codification comptable applicables aux financements spéciaux	OT	Compléments concernant le FS «compensation de la plus-value selon le nouveau droit», l'impôt sur les résidences secondaires et la réserve de fluctuation	Plan comptable (outil de travail)	07.04.2017	Immédiate
	01.05.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Nouveau chiffre 16: «Autres exemples de comptabilisation» (table des matières)	Page 4	V 2.2	01.04.2017
	01.05.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 6.11: adjonction d'un exemple concernant le FS «compensation de la plus-value selon le nouveau droit»	Pages 78 s. et 141 s.	V 2.2	01.04.2017
	28.04.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 4.9: calcul du rendement	Page 36	V 2.2	Immédiate
	28.04.2017	Directives de codification comptable des impôts communaux	OT	Adjonction de la fonction 9107 «impôts sur les résidences secondaires (aussi possible dans la fonction 840)» au plan comptable	Page 2	05.05.2017	Immédiate
	24.03.2017	Tableau des immobilisations (tableaux Excel sous «Outils de travail» -> «Comptabilité des immobilisations»)	OT	Modification de la formule concernant l'exercice	Trois volets du tableau	24.03.2017	Immédiate
	17.03.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 11.2: la clôture du CI doit être comptabilisée dans la fonction 9990 (clôture), y compris dans le cas des financements spéciaux (donc, pas de clôture dans la fonction du FS)	Pages 98 et 99	V 2.2	Immédiate
	17.03.2017	Guide des finances communales (chapitre 4)	G	Exemple de comptabilisation 6.8: au lieu du GM 1014, c'est le GM 1046 qui doit être utilisé pour le report au bilan (en conformité avec le tableau des flux de trésorerie). Refonte de l'exemple.	Pages 70 et 71	V 2.2	Immédiate
	17.03.2017	Guide des finances communales (chapitre 5)	G	Degré d'autofinancement (financements spéciaux): complément à apporter au GM 366 (amortissement de subventions d'investissement)	Page 13	V 2.2	Immédiate
	17.03.2017	Indicateurs financiers (tableau de calcul des indicateurs financiers)	OT	Complément concernant le GM 366x.xx (amortissements planifiés/non planifiés de subventions d'investissement dans le cas des financements spéciaux) Correction concernant les FS MV_3 et FS MV_4: attributions aux FS et prélèvements - GM 3893/4893	Tableau «Données de base» et tableaux concernant les FS Tableaux FS MV_3 et FS MV_4	28.02.2017	Immédiate

	17.03.2017	Codification comptable des impôts communaux (sous «Plan comptable»)	OT	<p>Complément concernant le compte 10420.xx Prétentions en matière de répartitions fiscales (actifs de régularisation); cf. également l'ISCB du 18 octobre 2016</p> <p>Complément apporté à tous les GM 3181 (mention des remises et note de bas de page)</p> <p>Complément concernant le compte 9500.3181.xx pour les pertes sur créances / remises (impôts sur les successions et donations)</p>	<p>Page 1</p> <p>Pages 1 et 2</p> <p>Page 2</p>	31.03.2017	Immédiate
	17.03.2017	Tableau des flux de trésorerie (outil permettant d'établir le TFT)	OT	<p>Entreprises communales: complément concernant le GM 366x (amortissement de subventions d'investissement) pour tous les financements spéciaux</p> <p>Complément concernant le GM 1010 (débiteurs, CI) dans le cas du FS «traitement des déchets» (ligne 139)</p>	--	06.03.2017	Immédiate
	16.03.2017	Contrôle de plausibilité (comptes annuels: tableau «Aperçu et contrôles de plausibilité»)	OT	<p>Ligne 62: précision du GM pour 6900 et 5900</p> <p>Cellule B63: adaptation de la formule et ajout d'un commentaire, dès lors que la valeur ne saurait être négative.</p> <p>Cellules C6/C7: précision du GM (6900 et 5900)</p> <p>Cellules B72/B73: adaptation de la formule</p> <p>Cellule B90: adaptation de la formule. Affichage en cas de découvert du bilan uniquement.</p> <p>Version française uniquement: cellule C87, GM 29600 (et non 2966)</p>	<p>Feuille «Aperçu»</p> <p>Feuille «Plausibilité»</p> <p>Feuille «Plausibilité»</p> <p>Feuille «Plausibilité»</p> <p>Feuille «Plausibilité»</p> <p>Feuille «Plausibilité»</p>	16.03.2017	Immédiate

* Nouveau depuis la dernière publication